

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-2116 02362-20200703-D_2020_6_11A-DE
Reçu le 17/07/2020

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2020_6_11A

L'an deux mille vingt, le vendredi 03 juillet à 19 h 00, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de réunion à la MJC, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 26 Juin 2020

Présents : 17

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Votants : 18

**Objet : Avenant 1 à la
Convention cadre avec
Effervescentre (abroge et
remplace la délibération
D_2020_6_11 transmise en
Préfecture le 6/07/2020)**

Pouvoirs :

Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLLEAU Thierry

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Vu la délibération D 2019-4-17 relative aux subventions aux associations pour l'année 2019,
Vu la délibération D2019-5-6 relative à la convention cadre d'objectifs pluriannuelle 2019-2022 avec le CSCS Effervescentre pour accompagner la commune sur le projet social, culturel- vie associative-sports et enfance jeunesse et précisant les modalités financières de participation de la commune pour l'année 2019 soit :
- Social : 10 451.96 €
- Culturel : 20 294.41 €
Soit un montant pour 2019 de 30 746.37€

Vu la délibération D 2019-8-6 relative à l'accompagnement sur le temps périscolaire et TAP de septembre à décembre 2019 assuré par le CSCS Effervescentre, et compte tenu du retour de compétence périscolaire et TAP à la commune pour un montant de participation financière de la commune pour 2019 sur la Jeunesse : 12 500€,

Monsieur le Maire rappelle que la participation sur le volet jeunesse était provisoire compte tenu des négociations en cours avec Grand Angoulême sur le retour de la compétence.

Compte tenu du réalisé 2019 reçu, le coût des services reste inchangé pour le :

- Social : 10 451.96 €
- Culturel : 20 294.41 €

La commune perçoit une attribution de compensation pour retour de compétence du même montant.

- Jeunesse : 38 054€

Afin de couvrir ces dépenses, il est ainsi nécessaire de faire un avenant à la convention pour un montant de 25 554€ pour l'année 2019.

La subvention totale à Effervescentre pour l'année 2019 est de 68 800€.

AR PREFECTURE

016-2116 02362-20200703-D_2020_E_11A-DE
Regu le 17/07/2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cet avenant de 25 554€ pour la jeunesse,
- **DE VERSER** le solde de la subvention 2019 :
 - o Social : 2 090€,
 - o culture : 4 058€
 - o jeunesse : 28 054€ soit 34 202 €

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 03/07/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 17/07/2020.

Le Maire,

